Département de mathématiques

UQÀM

Session: Automne – 2026

Plan de cours

MAT 1002, INTRODUCTION AUX MÉTHODES QUANTITATIVES APPLIQUÉES À LA GESTION

ENSEIGNANT DU COURS

Nom	**Alexandre Pilotte**
Courriel	pilotte.alexandre@uqam.ca

Attention: Pilotte avec 2 t et PAS ~~courrier~~.uqam.ca (sinon, vous écrirez à un étudiant dont le nom de famille s'écrit avec un seul t)

département de maths : PK- 5150; 514-987-3000 #4186

Cours	Mercredi	9h00	– 12h00	en présence
Séance d'exercices	Samedi	13h00	– 15h30	en présence

DÉMONSTRATEUR DU COURS

Vigny-Ange Sidjui Emakwa

Site internet

http://www.moodle.uqam.ca

DESCRIPTION DU COURS

Destiné aux étudiants de la famille des sciences de la gestion, ce cours constitue un complément de mathématiques et de statistiques de base permettant d'acquérir les outils nécessaires pour aborder l'ensemble des cours d'un certificat ou d'un baccalauréat. Il sera notamment question de : notions d'arithmétiques, ensemble de nombres, fractions, exposants, radicaux, pourcentages, opérations algébriques, fonctions (linéaires, exponentielles et logarithmiques), représentations graphiques, résolution de problèmes, valeurs absolues, équations et inéquations linéaires à une et à deux variables, systèmes d'équations linéaires, mathématiques financières, sommations, introduction aux statistiques descriptives.

OBJECTIFS DU COURS

Dédramatiser le rapport entre l'étudiant et les mathématiques. Rétablir le contact de l'étudiant avec le langage mathématique par le biais de ses applications. Rappeler à l'étudiant les techniques mathématiques de base. Familiariser l'étudiant à une calculatrice simple et efficace. Amener l'étudiant à percevoir les mathématiques comme un outil dans la résolution de problèmes via la modélisation. Apprendre à l'étudiant la compréhension de problèmes et à les « traduire » en langage mathématique. Préparer l'étudiant à la réussite d'autres cours contenant des notions mathématiques.

CONTENU DU COURS

Opérations élémentaires sur les nombres (addition, soustraction, multiplication et division), définition et manipulation d'exposants, manipulation d'expressions algébriques, représentation graphique d'expressions algébriques du premier degré, étude de la droite, résolution de systèmes d'équations linéaires, manipulation d'inéquations, la résolution graphique de plusieurs inéquations, concept d'équations et d'inéquations avec valeurs absolues, notion d'équations de type exponentiel, logarithmes, notation de sommation et d'indice, moyenne, médiane, variance, écart-type, mathématiques financières.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

Cours magistraux contenant théorie et exemples. Résolution de problèmes. **Une séance d'exercices est prévue à l'horaire de l'étudiant. Elle est très recommandée**. Un moniteur fera les solutions détaillées des exercices que l'étudiant doit essayer fortement de faire **à chaque semaine, AVANT cette séance**. Il répondra aussi aux questions.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les cours se donneront en présence. Il n'y aura **pas** de capsule, power point, vidéo, ni enregistrement fourni.

La prise de photos ainsi que l'enregistrement audio et vidéo sont donc strictement interdits pendant les cours. Il est fortement recommandé de ne pas utiliser internet ni cellulaire pendant les cours afin de mieux se concentrer sur la matière.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation de ce cours est:

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Test 1	**7 %**	**7 octobre 2026**
Examen 1	**38 %**	**21 octobre 2026**
Test 2	**10 %**	**25 novembre 2026**
Examen 2	**45 %**	**16 décembre 2026**

À noter que l'évaluation finale pour ce cours est S (succès) ou E (échec).

La note de passage est **60%** ET il faut obtenir un minimum de **40%** dans l'examen #2.

Aucune autre opportunité (devoir, travail supplémentaire, etc.) d'augmenter le nombre de points ne sera considérée.

Communication des résultats

Les résultats des évaluations vous seront communiqués via le portail étudiant: **https://portailetudiant.uqam.ca/**

MATÉRIEL REQUIS

- Notes de cours: MAT 1002, Introduction aux méthodes quantitatives appliquées à la gestion, ancienne version (**sur Moodle** : **rien à acheter**).
- Calculatrice (de préférence, un des modèles SHARP suivants):

  EL-531 (environ 23$), **EL-520**, **EL-738**, EL-546, EL-535



Références supplémentaires

- *Introduction aux Méthodes quantitatives appliquées à la gestion*. Auteure: Pascale Rousseau, Département de Mathématiques (UQAM).
- *Mise à niveau mathématique, 2e édition*. Auteur: Josée Hamel, ERPI.

DÉROULEMENT DES EXAMENS

Carte d'identité
L'étudiant doit présenter sa carte d'identité de l'UQAM au début ou pendant l'examen.

Documents et autres
Aucun document n'est permis. **Les téléphones cellulaires, tablettes et ordinateurs doivent être éteints et rangés**.
Les calculatrices sont permises, sauf les calculatrices graphiques.

Absence à un examen
Si vous *devez* vous absenter d'un examen pour une raison valable (maladie ou autre raison de force majeure) vous devez compléter un formulaire et le retourner à votre enseignant ***dans les 4 jours ouvrables suivant la date de l'examen***. Vous pouvez vous procurer le formulaire au département de mathématiques (local PK-5151, 514-987-3000 #4186). Vous devez *obligatoirement* annexer les pièces justificatives originales. S'il s'agit d'un papier médical, celui-ci doit explicitement affirmer que vous n'étiez pas en mesure de composer un examen le jour en question.
Les motifs suivants ne seront ***pas*** acceptés :

1) conflits d'horaire avec d'autres cours ;
2) billets de voyage ;
3) activités professionnelles.

En cas d'incapacité, communiquer par courriel avec votre enseignant.

Modification ou révision de notes
Les directives concernant une demande de modification ou de révision de note d'un examen se trouvent au www.orh.esg.uqam.ca/vie-etudiante/modification-de-notes.html. Veuillez vous adresser *à votre enseignant* si vous voulez voir votre copie.

COURRIEL ET ANNONCES:

Vous devez utiliser et consulter régulièrement votre courriel de l'uqam et le forum de nouvelles sur Moodle.
Quand vous écrivez à l'enseignant, toujours débuter un nouveau message (ne pas répondre aux messages envoyés à tout le groupe) et spécifiez toujours que vous êtes en **MAT1002** (ou le mercredi matin).

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
Par téléphone : 514 987-3148
Courriel : situation.handicap@uqam.ca En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a);
- le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b);

- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c);
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d);
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e);
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f);
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g);
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h);
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i);
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j);
- l'enregistrement visuel ou sonore ou la photographie d'une personne, sans son consentement écrit, sur quelque support que ce soit, ainsi que la conservation, la reproduction, la communication, la diffusion, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, d'un tel enregistrement ou d'une telle photographie. (art. 2.2k)

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 3 et 5 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

La nouvelle politique d'évaluation de l'enseignement, ayant pour objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, au cours d'une période de 20 à 30 minutes réservée à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore par le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : https://harcelement.uqam.ca/

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :
514 987-0348
calacs@uqam.ca trevepourelles.org

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité: 514 987-3131

SOUTIEN À LA RÉUSSITE

Afin d'enrichir votre expérience étudiante, l'UQAM offre plusieurs services et ressources pour assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire et bienveillant.

Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être De nombreux services de soutien sont offerts pour améliorer la qualité de votre vie universitaire et soutenir votre persévérance et votre réussite.	
Ensemble des services offerts	https://portailetudiant.uqam.ca/services/
Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux	https://infosphere.uqam.ca/
Politique no 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	https://instances.uqam.ca/politiques/
Politique no 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	

Intégrité académique L'intégrité académique fait partie des valeurs fondamentales de l'UQAM qui a adopté un principe de tolérance zéro.	
Site du Règlement 18 de l'UQAM	https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html

Une université exempte de harcèlement et de violences à caractère sexuel L'Université reconnaît à toutes personnes membres de la communauté universitaire le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toutes formes de sexisme, de violences à caractère sexuel et de harcèlement.	
Sexisme et violences à caractère sexuel	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/
Harcèlement	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-lintervention-en-matiere-de-harcelement/

Respect de la liberté académique universitaire Les membres de la communauté universitaire doivent pouvoir exercer leurs activités sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, autant en enseignement, en recherche et en création que dans le cadre de services aux collectivités.	
Liberté académique universitaire	https://portailetudiant.uqam.ca/liberte-academique/

CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS APPROXIMATIF (IL PEUT Y AVOIR DES DÉPLACEMENTS DE CHAPITRES)

COURS	CHAPITRES (à titre indicatif seulement)	LABOS (à titre indicatif seulement)
9 septembre	Chapitre 1*	12 septembre
16 septembre	Chapitres 1* , 4, 2*	19 et 26 septembre
23 septembre	Chapitres 2*, 5	26 septembre et 3 octobre
30 septembre	PAS DE COURS (congé férié : journée nationale de la vérité et de la réconciliation)	
7 octobre	Test 1 et Chapitre 9	10 octobre
14 octobre	Chapitre 6	17 octobre
21 octobre	**EXAMEN 1**	
28 octobre	Pas de cours: Semaine de lecture à l'ESG du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre	
4 novembre	Chapitre 3, Annexe 2 et 3*	7 novembre
11 novembre	Annexe 3 et Chapitre 10*	14 novembre
18 novembre	Chapitre 10*	21 novembre
25 novembre	Test 2 et Chapitre 7*	28 novembre
2 décembre	Chapitre 7* et Chapitre 8	5 décembre
9 décembre	Période de questions	12 décembre
16 décembre	**EXAMEN 2**	

ABSENCE AUX COURS

C'est **VOTRE** responsabilité de vous informer **à VOS COLLÈGUES** de ce qui a été vu en classe (et photographier/transférer les notes données pendant les cours). Utilisez le forum de discussion de Moodle pour communiquer. **N'envoyez PAS de courriels à ce sujet à votre enseignant**.